

**DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE BOUGES-LE-CHÂTEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

-en exercice : 11 -présents : 10 – absente excusée : 1- – absent : /

-votants : 10 -pour : 0 -contre: 7 -abstentions: 3.

**L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures trente,
le Conseil municipal de BOUGES-LE-CHÂTEAU légalement convoqué le 31 mars 2023,
s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BRIENT, Maire.**

**Présents: Mrs BRIENT, BAUDAT, DEPONT, BONNET, Mme BONNISSEAU,
Mr GUIMBAUD, Mme LEMORT, Mrs MOREAU, SALMON et SOMMIER.**

Absent excusé: Mme DEBRAIS.

Absent : /

Mr SOMMIER a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-04-09.

Objet: - Avis sur le projet éolien de GUILLY.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux d'un projet déposé par la Société GUILLY ENERGIES pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de GUILLY.

Une enquête publique est ouverte à la Mairie de GUILLY du lundi 17 avril 2023 à 9 h 00 au lundi 22 mai 2023 à 16 h 30.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Le conseil municipal a été régulièrement convoqué et a été destinataire du lien permettant de télécharger et consulter le dossier sur le site de la Préfecture de l'Indre.

Le projet consiste en l'installation de quatre éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW et d'un poste de livraison sur la commune de GUILLY.

Hauteur de mât maximale au moyeu de 114 mètres. Diamètre maximal de rotor de 136 mètres. Hauteur maximale en bout de pale de 180 mètres.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorables au projet d'implantation du parc éolien de la Société GUILLY ENERGIES sur la commune de GUILLY ?

Résultat du vote :

- Pour : 0 - Contre : 7 - Abstentions : 3

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien de la Société GUILLY ENERGIES sur la commune de GUILLY.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire,
Michel BRIENT.

Pour copie conforme,
A BOUGES LE CHÂTEAU, le 13 avril 2023.
Le Maire,
Michel BRIENT.

Le secrétaire,
Maxime SOMMIER.